



SNA ASSOCIES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 RUE DE LA MARE
95160 MONTMORENCY
917 464 000 RCS PONTOISE-95000**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1 OCTOBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq,
Le 1er Octobre,
A 11 heures,

La Société SNA CAPITAL, SAS au capital de 501 000 euros, ayant son siège social 5 Rue de la Mare 95 160 MONTMORENCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 929 740 595 R.C.S. Pontoise, représentée par Monsieur Nicolas SEL en sa qualité de Président de la société,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société SNA ASSOCIES,

Associé Unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée.

Madame Aurélie SEL, demeurant 22 rue de la Libération 95 440 ECOUEN.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 12 des statuts.

Madame Aurélie SEL a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de gérant et qu'elle n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
SNA CAPITAL
Représentée par Nicolas SEL

